

il est de notre devoir présentement de faire les déclarations suivantes.

“ *Premièrement.* — Nous reconnaissons entièrement la puissante influence de la langue maternelle pour la préservation de la foi et la formation du caractère.

“ *Deuxièmement.* — Nous reconnaissons le droit des immigrants catholiques et de leurs enfants de recevoir l'instruction religieuse dans la langue qu'ils comprennent le mieux et qu'ils chérissent le plus.

“ *Troisièmement.* — La Fédération américaine des Sociétés catholiques reconnaît de plus l'injustice et l'absurdité de tout effort pour contraindre ces immigrants et leurs descendants à abandonner l'usage de leur langue maternelle, et nous déclarons notre conviction que la solution du problème de fondre en une nation homogène les divers peuples qui ont émigré sur nos rives devrait être laissée au cours naturel du temps, et que toute tentative, toute bonne qu'en soit l'intention, de produire cette fin par la force n'est pas convenable et doit être repoussée.

“ *Finalement,* nous déclarons solennellement qu'en même temps que la Fédération américaine des Sociétés catholiques entretient la ferme espérance d'être l'instrument devant produire une meilleure entente et une union plus étroite parmi les différentes nationalités qui composent la population catholique de ce pays, elle n'entravera jamais leur légitime désir de préserver leur langue maternelle et les nobles et glorieuses traditions de leurs mères-patries.

“ La Fédération américaine des Sociétés catholiques, pleinement convaincue de la justice et de la rectitude de sa position à l'égard de cette question — des langues, — accueille de nouveau et invite cordialement tous les catholiques et les organisations catholiques de notre pays à entrer dans cette Fédération, quelque soit la langue dans laquelle ils prient Dieu. ”